

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018

DELIBERATION N°2018.00199

CESSION D'UN TENEMENT SITUE DANS LA ZA CHARLES CHANA A ROCHE-LA-MOLIERE A LA SOCIETE DE TRANSPORT THEBAULT

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 54

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Μ. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE. Mme Sylvie FAYOLLE. Mme Andonella FLECHET, M. Luc Jean-Claude FLACHAT, FRANCOIS. M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, JANDOT, GRAIL. M. Marc Robert Christian Delphine JUSSELME, JULIEN, Mme M. KARULAK, Mme Siham LABICH. M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE. Mme Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, Jean-Claude M. SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE Le 21 juin 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180507-D201800199I0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180621

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018

CESSION D'UN TENEMENT SITUE DANS LA ZA CHARLES CHANA A ROCHE-LA-MOLIERE A LA SOCIETE DE TRANSPORT THEBAULT

L'entreprise TRANSPORTS THEBAULT, représentée par son PDG M. Brelet, est une entreprise de transport et de logistique, dont le siège social est basé à Saint-Julien-de-Concelles (44). La société emploie 170 personnes et réalise plus de 8 M€ de chiffre d'affaire. La société en forte croissance compte déjà 3 implantations en France (2 près de Nantes et une près de Lille). Une implantation temporaire sur l'Etrat a d'ores et déjà permis un démarrage de l'activité en Rhône-Alpes avec 9 salariés. L'entreprise prévoit d'embaucher 6 personnes supplémentaires d'ici à 3 ans.

Afin de s'implanter de manière pérenne et de disposer d'un foncier permettant le développement de l'activité, M.Brelet souhaite acquérir un terrain à bâtir, propriété de Saint-Etienne Métropole situé dans la zone d'activités Charles Chana à Roche-la-Molière d'une surface de 8 315 m² environ, à détacher de la parcelle de plus grande ampleur identifiée au cadastre sous la section BH n°47.

Sur la base de l'avis de France Domaine rendu le 27 avril dernier, la cession de la parcelle de 8 315 m² environ au profit de l'entreprise TRANSPORTS THEBAULT interviendrait moyennant le prix de 22 euros HT pour la surface utile estimée à 7 228 m² environ, et à 11 euros HT pour le surplus formant le talus d'une surface de 1 087 m² environ.

Le prix définitif de la vente sera calculé à partir de ces montants HT applicables aux surfaces exactes mesurées par un géomètre-expert, auquel viendra s'ajouter la TVA sur marge au taux en vigueur au jour de la vente.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve la vente de la parcelle de 8 315 m² environ située zone d'activités Charles Chana à Roche-la-Molière au profit de l'entreprise TRANSPORTS THEBAULT, ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, aux conditions financières énoncées ci-dessus,
- autorise l'entreprise TRANSPORTS THEBAULT, ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, à déposer dès à présent toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à son projet,
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer</u> tout document découlant de la présente délibération,

- <u>désigne, Me PAILHES, notaire à Firminy, pour établir l'acte authentique de vente, en double minute avec Me BAZIN, notaire de l'acquéreur dont l'étude se situe à Saint Julien de Concelles (44),</u>
- <u>le montant de la recette sera inscrit au budget annexe « zones industrielles »</u> 7015.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU